

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 21 Octobre 2016

OBJET : Financement d'actions sociales visant à accompagner les ménages dans le droit au logement en 2016 dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
- 3ème répartition

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de subventionner les opérateurs qui seront chargés, en 2016, de la mise en œuvre d'actions sociales d'insertion par l'habitat et le logement, et de leur attribuer conformément au tableau figurant au rapport, un montant total de 188 235 €
- de prolonger à titre exceptionnel jusqu'au 31 décembre 2016 la durée de la convention pour le projet n°13 du PACT 13 – ASC Développement de l'Offre « captation de logements pour jeunes en précarité », pour l'exercice 2015. Cette prolongation est sans incidence financière.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions types prévues à cet effet ainsi que l'avenant à la convention signée avec le PACT 13 pour le projet 13 évoqué ci-dessus.

Ces conventions prendront effet à la date de leur notification mais prévoiront le subventionnement des mesures d'accompagnement social effectuées à compter du 1^{er} avril 2016.

Cette dépense d'un coût total de 188 235 € sera financée sur les crédits inscrits au chapitre 65 - fonction 58 - article 6574 et 65737 du budget départemental 2016 dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée